

Interpellation urgente

Sorties scolaires : pour sortir des doutes

En décembre 2017, le Tribunal fédéral rendait un arrêt remarqué¹. Il y établissait une interprétation stricte du principe constitutionnel de gratuité de l'école obligatoire, interdisant presque entièrement les participations demandées aux parents. Cette nouvelle jurisprudence concerne tant les fournitures scolaires que toutes les activités, des camps aux courses d'école en passant par les simples sorties sportives ou culturelles d'une demi-journée. Le Conseil communal a déjà eu l'occasion de se pencher sur cette question, très en amont, par l'entremise de l'interpellation de M. Mathieu Maillard de janvier 2018, à laquelle la Municipalité a répondu le 9 mai de la même année. Cette interpellation portait cependant presque exclusivement sur les camps de ski. Le 11 décembre 2018, le Conseil communal adoptait une résolution demandant la garantie de l'accès à au moins un camp de ski. Dans sa réponse du 15 août 2019, la Municipalité s'engageait dans ce sens et donnait quelques informations que la présente interpellation vise à préciser.

Comme le précisait le Département de la formation au printemps 2019, les frais pour les sorties et activités « sont assumés principalement par les communes »². Le règlement scolaire cantonal et plusieurs directives ont fait l'objet d'adaptations. La rentrée scolaire 2019 était donc la première à avoir lieu sous un régime nouveau.

Comme on pouvait s'y attendre, la mise en œuvre d'un tel changement n'a pas été simple. Consulté par le premier soussigné, le service des écoles signalait notamment que le recensement des pratiques dans les différents établissements avait été une tâche délicate, puisque jusqu'alors les transactions se faisaient de manière simple, entre parents et enseignants, sans annonce particulière à des tiers hormis aux directions. Les premières directives communiquées aux enseignants ont, comme ont pu le constater nombre de parents à la rentrée scolaire, été interprétées comme restreignant de manière importante le nombre de déplacements en bus, par exemple, pouvant être entrepris au cours d'une année scolaire. Au cours du mois d'octobre, une nouvelle communication a grandement contribué à clarifier la situation, et à réfuter certaines craintes de limitation excessive. Toutefois, des incertitudes demeurent partiellement, et à ce jour, aucune communication officielle n'a été adressée aux parents.

A la connaissance des soussignés, le service a tout mis en œuvre pour comprendre les besoins et adapter le plus possible la pratique, tout en respectant le cadre réglementaire. La présente interpellation a toutefois pour but de permettre au Conseil communal de disposer d'informations complètes et claires, et de comprendre précisément les effets de l'arrêt mentionné plus haut pour la Ville.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles sont les catégories d'activités et sorties dans le cadre scolaire qui sont concernées par la nouvelle jurisprudence et sont donc désormais à la charge de la Ville ?
- Quelles sont désormais les règles et les financements applicables pour ces différentes catégories ?

¹ https://www.bger.ch/files/live/sites/bger/files/pdf/tr/2C_206_2016_2017_12_29_T_f_11_11_33.pdf

² <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/fournitures-livres-camps-excursions-lecole-est-gratuite-1553850501/>

- Quelles ont été les adaptations en cours d'années scolaire, depuis la rentrée d'août 2019 ?
- De quels moyens financiers la Ville dispose-t-elle pour le financement des sorties scolaires ? Dans quelles rubriques figurent-ils au budget ?
- Que représentent ces montants traduits en moyenne par élève ou par classe et que permettent-ils d'organiser ?
- Sous quelle forme, forfaitaire, individuelle, par établissement, par activité se présentent-ils ? Comment sont-ils répartis ?
- Comment l'égalité de traitement entre les différents établissements et élèves est-elle assurée ?
- Quels sont les fonds cantonaux alloués aux sorties scolaires ? Comment s'articulent-ils avec les financements communaux ?
- Quels sont les moyens d'information déployés pour faire connaître le nouveau système ?
- Quelles sont les incidences financières nouvelles globales sur la Ville ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Le 5 novembre 2019


Benoît Gaillard


Sandrine Schlienger

~~Ilias Panthart~~


Laura Manzoni



Florence Bettschart



Vincent Vouillamoz

Valentin Christe




Benjamin Ruck